

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de 01430

ST MARTIN DU FRESNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 05 juin 2014 à 20 heures**

**Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

**Absents excusés :** Mr JACQUEMET ayant donné procuration à Mme VIGNON.  
Mr VELAS ayant donné procuration Mr LIGNY  
Mr Pierre GIROD.

**Secrétaire de séance:** Mme Florence VIGNON

**Le Conseil Municipal,**  
à l'unanimité,

**Décide,** par 12 voix pour et 02 abstentions, de demander le concours du Receveur Municipal, pour assurer des prestations de conseil à la commune, et une indemnité lui sera par conséquent versée, annuellement.

**Accorde** au Receveur Municipal une autorisation de poursuite à portée générale, et ce, durant toute la durée du mandat de l'actuel conseil municipal. Cette démarche permet au comptable public d'effectuer des recours sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur et d'améliorer le recouvrement dans les meilleurs délais, des recettes de la Collectivité.

**Sollicite** l'octroi d'une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de dégagements et interventions sylvicoles en futaies irrégulières au titre de l'année 2014. Ces travaux sont réalisés sous le contrôle des services de l'ONF.

**Décide** par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 05 ABSTENTIONS :

- ❖ De mettre en place la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014. Le temps d'activités périscolaires(TAP) se ferait le mardi et le jeudi après 15 h pour une durée d'1 h 30. Le coût prévisible pour la commune est évalué à 9.785,00 € pour 03 h de TAP, sur une durée de 36 semaines. Les enfants dans ce cas auront donc cours le mercredi matin.
- ❖ Et pour que cela puisse se réaliser, de conclure une mission d'accompagnement pour la mise en place de cette réforme avec ALFA 3A. Le coût de cette mission est évalué à 1.479,60 € TTC.

**Désigne :**

- ❖ Mrs DURAFour et GAUTHIER comme délégués à l'Association des Communes Forestières.
- ❖ Mr LIGNY et Mme ECOFFARD comme délégués à l'Office du Tourisme.

**Est informé** par Monsieur Le Maire qu'une réunion du Conseil Municipal est prévue le 20 Juin prochain à 18 h 30, la date étant imposée par Monsieur le Préfet. Elle aura pour ordre du jour, la désignation des délégués du Conseil Municipal qui éliront les sénateurs le dimanche 28 septembre 2014.

Séance levée à 23 heures 30.

Le Maire,  
**Dominique TURC**